

Conseil Municipal du 11 avril 2018

Convocation du 06 avril 2018

Présents : Henri BONADA, Michel PATIN, Blandine MUTEL, Anne-Marie VENET et Joyce CHETOT

Absents excusés : ROBERT René, Josette GRANIER et Loïc MUZEL

Approbation du compte rendu du 1/03/2018.

Ce compte rendu est approuvé à l'unanimité des membres présents ou représentés

Indemnités maire et adjoints

Compte tenu de l'évolution des indices de la grille tarifaire de référence pour le calcul des indemnités des élus, Mr le Maire propose de substituer à l'indication du n° de l'indice la phrase : « le conseil municipal décide de fixer le montant des indemnités des élus à X % de l'indice brut terminal ».

Accord unanime des conseillers présents ou représentés.

Espaces verts

Blandine Mutel présente au Conseil le résultat de la consultation d'entreprises d'espaces verts pouvant réaliser la tonte, l'élagage des haies du territoire communal.

4 entreprises ont répondu, 3 devis sont retenus pour 10 tontes, 3 bords de route et 1 taillage de haies/an.

- LHERMET : 3900€

- ESAT de Bussières: 3375€ (fermeture au mois d'août)

- NOURISSON : 6637€

Après en avoir débattu, les membres du Conseil ont exprimé le vote suivant :

2 voix entreprise LHERMET, 2 voix ESAT et 1 abstention.

Mr le Maire indique, qu'en concertation avec Blandine MUTEL, les travaux sur les espaces verts communaux seront confiés à l'ESAT de Bussières.

Voirie

Mr le Maire indique que Forez-Est, par l'intermédiaire de son pôle « ingénierie technique » propose la mutualisation des travaux de voirie, pour les communes qui le souhaitent, afin de bénéficier de tarifs négociés.

Les communes, adhérentes à cette convention, pourront ou non, l'utiliser, en partie ou en totalité en fonction de leurs besoins au travers des entreprises signataires, dont le choix sera laissé aux communes.

Après en avoir débattu, le Conseil, à l'unanimité des membres présents donne quitus à Mr le Maire pour signer ladite convention de mutualisation voirie.

Budget 2018

Affectation des résultats 2017

En préambule de la présentation des budgets 2018, il est proposé d'affecter les résultats 2017 ainsi

-Budget Principal, les excédents de fonctionnement : **32 093,75 €** et d'investissement : **85 025,09 €** sont affectés aux sections respectives de 2018

-Budget Eau/Assainissement, les excédents de fonctionnement : **30 429,29 €** pour le fonctionnement et **3 262 €** pour l'investissement sont affectés aux sections respectives de 2018.

Le conseil municipal approuve ces décisions à l'unanimité des membres présents.

Budgets Primitifs 2018

-Le budget principal s'équilibre en fonctionnement à 232 456,75 € et à 113 176,74 € en investissement avec notamment une baisse de la charge salariale. Les volets de la mairie y compris du logement seront changé pour certains, et repeints cette année.

Pour la section Investissement, ont été budgétisés essentiellement les investissements qui ont reçu notification de subvention et ceux rendus obligatoires (opération économie d'énergie en liaison avec CCFE, columbarium et changement des chaises de la salle d'animation, la toiture de la mairie et de la sacristie, le remplacement du filet de la cour de l'école et la pose d' une barrière de protection coté rue devant l'école.

-Le budget annexe EAU et ASSAINISSEMENT s'équilibre en fonctionnement à 89 289.01 € et à 26 123.42 € en section d'investissement. A noter que la partie EAU va disparaître puisque notre réseau eau potable a été remis à La Bombarde au 01/01/2018 et que cette année ne figure que les recettes et les dépenses qui étaient liées à l'achat et la revente d'eau de l'année 2017. Ce budget ne concernera ensuite que l'assainissement collectif et non collectif.

Vote des taux 2018.

Mr le Maire propose de reconduire les taux 2017 soit :

-Taxe d'habitation : 7,28%

-Taxe foncière sur le bâti : 8,51%

-Taxe foncière sur le non bâti : 38,67%

Accord unanime des membres du Conseil présents ou représentés

Questions diverses

► THD 42 : se reporter au flash qui sera édité cette semaine .

Prochain Conseil Municipal : 30 mai 2018, 20h00, en mairie.